



## Travaux peinture: à qui les frais?

Par **PAULICHAM**, le **08/03/2011** à **12:45**

Bonjour,

Sur mon état des lieux d'entrée, il est noté peinture neuve, sur l'état des lieux de sortie, peinture très sale, que j'ai signé mais peinture "usagée" du à une très mauvaise qualité et au non fonctionnement de la VMC dans la cuisine...

Ma propriétaire, qui n'a pas donné signe de vie pendant 2 mois, m'envoie la facture pour 850 euros de frais de peinture...

N'ai-je aucun recours? Au moins pour faire baisser la note...Puis-je joué sur sa non communication?

Je voudrai joué sur les mots, ma naiveté m'a joué des tours, je ne savais pas que les termes étaient aussi important lors d'un état des lieux, car les peintures étaient seulement passées...

Je n'ai pas les moyens de payer cette somme !!

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **14:48**

Si l'EDL contient le terme "peinture très sale", vous n'avez pas de recours.

Si la VMC ne fonctionnait pas, est-ce que vous avez envoyé une LRAR au bailleur pour l'avertir et exiger la réparation ? Même dans ce cas, vous auriez du nettoyer la peinture avant de partir.

Par **PAULICHAM**, le **08/03/2011** à **15:17**

Le fait que la VMC ne fonctionnait pas a été notifié dans l'EDL d'entrée...

Je ne sais vraiment pas comment faire ni expliquer, j'ai signé l'EDL de sortie sans me soucier réellement de ce que cela impliquait, personne ne m'a rien dit et auparavant je n'avais jamais eu ce problème... Il est pour moi logique que la peinture ne peut pas rester telle qu'elle a été faite le premier jour ! Et "sale" est relatif, la fille de l'agence a noté en me disant que la pause y était pour quelque chose....

Que me conseillez vous de faire? Cette dame n'est vraiment pas cordiale et j'ai peur qu'elle fasse appel à un huissier ce qui engendrerait des frais supplémentaires...

Le fait que personne ne m'ait prévenu peut compter? Parce que je suis de bonne foi et je l'aurais fait moi-même...

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **15:46**

Sale c'est sale, ce n'est pas "état d'usage".

On s'est tous fait avoir une fois avec ce genre de choses. Maintenant, vous savez et vous refuserez de signer si l'EDL n'est pas conforme à la réalité